

En septembre, lors de la mission en Basse-Normandie de Issoufou Amani, responsable de l'antenne de Eau Vive au Niger à Maradi et de Garba Yahaya, l'ex maire de la commune d'Adjékoria (canton de Kornaka), une réunion a été proposée et animée par Eau Vive Basse-Normandie en présence des partenaires et des membres de la Plateforme Niger

Au cours de cette réunion, ils ont notamment fait un point sur la situation politique et la situation alimentaire du Niger.

CETTE LETTRE D'INFORMATION REPREND CES ELEMENTS, EN LES ENRICHISSANTS.

ENFIN, UN POINT SUR LA SECURITE AU NIGER EST PRESENTE DANS CETTE LETTRE, FAISANT ECHO AUX DIFFERENTS EVENEMENTS QUI SE SONT PRODUITS CES DERNIERS MOIS.

SITUATION POLITIQUE AU NIGER

Source : Issoufou Amani, et de Garba Yahaya - le 20 septembre 2010.

ANNEE 2009

Courant 2009, le président Tandja Mamadou, bien que laissant entendre à plusieurs reprises qu'il ne veut pas se représenter aux élections présidentielles, déclare lors d'évènements publics «si les nigériens me le demande, je vais le faire».

Cette expression est diversement interprétée par la presse.

>> Cela donne naissance au projet controversé de Tandja Mamadou appelé Tazartché

Tazartché : mot Haoussa signifiant continuité, prolongation.

Le **11 Mai 2009** des députés de l'opposition saisissent la Cour Constitutionnelle pour avoir son avis quant à l'interprétation de l'article dont M. Tandja veut se servir pour l'organisation d'un referendum; referendum visant la modification de la constitution pour lui permettre la prolongation de son mandat.

- L'article 36 de la Constitution du 9 août 1999 stipule que "Le Président de la République est élu pour cinq (5) ans au suffrage universel, libre, direct, égal et secret. Il est rééligible une seule fois".

- A l'origine, le mandat présidentiel de M. Tandja Mamadou s'épuisait à la fin du mois de novembre 2009.

> La Cour Constitutionnelle rend un avis selon lequel le projet Tazartché était anti-constitutionnel.

Le **26 mai 2009**, M. Tandja dissout l'Assemblée Nationale et la Cour Constitutionnelle, deux institutions qui n'étaient pas favorables à son projet de Tazartché.

>> Ainsi commença les soulèvements de l'opposition et des organisations de la société civile non favorable au projet.

Les arguments des partisans du Président Tandja :

- le projet Tazartché lui permet de finir les multiples chantiers entamés
- Certains disent qu'il est le seul Président capable de gérer le pays.

← Critique : l'administration est une continuité.

Le processus est engagé avec l'installation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) chargée d'organiser le referendum constitutionnel qui octroie le prolongement du mandat du Président de trois ans et ouvre ainsi les pages de la sixième République, les élections législatives et ensuite les municipales.

>> **Le referendum est fixé au 4 août 2009.**

Parallèlement,

- le 2 juin 2009, un décret est signé, qui met en place un comité chargé de rédiger une nouvelle constitution.
- le 9 juin 2009, l'avant-projet de constitution de la 6ème République est remis au Chef de l'Etat.

Situation politique

Le **14 Novembre 2009**, l'assemblée issue de la 6^e République est investie dans ses fonctions

Les contestations des partis de l'opposition se traduisent par :

- la demande du retrait de leurs représentants de la commission électorale nationale indépendante,
- l'organisation de marches et de meeting

Les rangs des partis qui luttent s'élargissent avec le départ de deux grandes structures alliées à la majorité avec la démission de leurs ministres du gouvernement et des gouverneurs de région. Il s'agit de

- la CDS-Rahama de Mahamane Ousmane président de l'Assemblée Nationale et
- l'ANDP-Zaman Lahiya du défunt Moumouni Djermakoye président de la Haute Cour de Justice.

Sur le plan international :

- La première sanction des partenaires au développement se traduit par la suspension de l'aide budgétaire de la commission de l'Union Européenne. Fin décembre, les Etats-Unis ont également suspendu leur aide non humanitaire.
- Un médiateur est désigné par le Président de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest) en la personne de l'ancien Président du Nigeria le Général Abdoussalmi Aboubacar.

Organisation d'élections

20 octobre : élections législatives

27 décembre : élections locales

L'opposition a boycotté ces élections

L'opposition est favorable à une sortie de crise avec trois options possible :

1/ retour à la cinquième République.

2/ reprise des élections législatives, municipales et l'organisation des présidentielles.

3/ possibilité d'une septième république

ANNEE 2010

Le président Tandja n'est pas ouvert aux propositions que lui fait l'opposition..

> **Le coup d'Etat interviendra le jeudi 18 Février 2010**, mettant ainsi fin à Tazartche.

La junte au pouvoir :

- crée le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD)
- installe le Conseil Consultatif National (CCN) qui lui fait des propositions des textes. Le CCN est composé de tous les représentants des partis politiques, des syndicats, des associations de la société civile

Le nouveau chef de l'Etat est le Général S.E. Salou Djibo.

Les militaires au pouvoir au Niger donnent la latitude à la classe politique de déterminer la période de la transition qui doit durer un an.

Pour rassurer la classe politique et l'opinion internationale CSRD décide que tous ceux qui participent à la conduite de transition ne doivent pas se présenter à un poste de responsabilité issu des élections qui suivront cette période (le président, les ministres, les gouverneurs, les préfets et les administrateurs délégués qui jouent actuellement un rôle ne doivent pas se présenter à un poste électif).

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) par le biais de son Président Abdourahmane Ghousmane, rend public un point de presse dans lequel figure un chronogramme des élections et le budget nécessaire. Ce budget s'élève à 30 milliards de FCFA. > réaction forte dans les médias et la classe politique qualifiant le budget de très lourd; d'autant plus que l'Etat du Niger ne fournit que 3 milliards de FCFA de ce budget alors que le reste à est à rechercher auprès des partenaires.

La CENI a organisé au courant du mois de juillet 2010 la révision exceptionnelle du fichier électoral.

Situation politique

CALENDRIER ELECTORAL – organisation des élections :

16 Octobre 2010 : ouverture de la campagne référendaire
31 Octobre 2010 : Référendum constitutionnel
Du 20 au 24 Novembre 2010 : Promulgation de la nouvelle constitution
Du 5 au 19 Novembre : proclamation des résultats définitifs du référendum
8 Janvier 2011 : élection locales (municipale et régionale)
10 Janvier 2011 : ouverture de la campagne électorale (élection présidentielle 1^{er} tour et législative)
31 Janvier 2011 : élection présidentielle 1^{er} tour et législatives
20 Février 2011 : ouverture de la campagne pour l'élection présidentielle 2^{ème} tour
11 Mars 2011 : Proclamation des résultats définitifs des élections locales
12 Mars 2011 : élection présidentielle 2^{ème} tour
1^{er} Avril 2011 : proclamation des résultats définitifs de la présidentielle 2^{ème} tour
6 Avril 2011 : investiture du Président de la République

le 2 octobre 2010, le président de la transition a signé le décret qui convoque le référendum constitutionnel du 31 octobre. Les Nigériens devront se prononcer pour ou contre la nouvelle Constitution." Une formalité qui marque le début du processus électoral qui se déroulera sur plusieurs mois, jusqu'à la présidentielle prévue en 2011. Ce scrutin marquera la fin de la période de transition politique ouverte avec le renversement du président Tandja le 18 février dernier.

ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU NIGER

>> Extrait du bulletin d'Afrique Verte - septembre 2010

http://www.afriqueverte.org/r2_public/media/fck/File/Bulletins/PSA/PSA%20113-09-2010.pdf

AcSSA – Niger

Début septembre, la situation alimentaire connaît une nette amélioration par rapport au mois passé à cause d'une part, des multiples interventions de l'Etat et des partenaires et d'autre part, du début de maturité du mil et du niébé dans plusieurs localités de la bande agricole. Sur les marchés, la situation se caractérise par une baisse du prix des céréales locales. Cette tendance à la baisse s'explique par l'intensification des actions de distribution gratuite des vivres et la poursuite de la vente à prix modérés par différents acteurs.

Agadez :

La situation alimentaire se caractérise par la relance des activités d'élevage et de maraîchage grâce à la bonne pluviométrie enregistrée dans la région. Aussi, les différentes opérations (distributions gratuites de vivres, vente à prix modérés...) entreprises par l'Etat et les partenaires au développement (CICR, Collectivités des Cotes d'Armor...) ont permis d'améliorer sensiblement la situation alimentaire dans la région. L'approvisionnement des marchés est relativement bon. Avec l'annonce de bonnes récoltes dans la partie sud du pays, les commerçants céréaliers n'hésitent pas à mettre leurs dernières réserves sur les marchés.

Zinder :

La situation alimentaire est en nette amélioration par rapport au mois précédent. Les marchés sont relativement bien approvisionnés en céréales importées du Nigeria d'où la baisse sensible des prix. Toutefois, d'importantes inondations enregistrées dans la région, notamment dans la communauté urbaine de Zinder, ont affecté des populations qui se trouvent sans abri. La poursuite de l'opération « vente de céréales à prix modérés », les distributions gratuites de vivres, la mobilisation de la solidarité en faveur des victimes des inondations et le début de maturité du niébé et du mil dans certaines localités sont susceptibles d'améliorer l'état de la sécurité alimentaire.

Mara di :

La situation alimentaire est globalement bonne comparativement au mois précédent. Les marchés sont bien approvisionnés en céréales importées du Nigeria et les prix des céréales locales (mil et sorgho) ont connu une baisse sensible. Le début de maturité du mil et du niébé observé dans plusieurs localités permet de renforcer l'état alimentaire dans la région. Toutefois, à cette période où sévit le paludisme, la situation nutritionnelle des enfants demeure encore précaire dans la région, malgré la forte mobilisation des acteurs.

Tillabéri :

Grâce à la poursuite des « ventes de céréales à prix modérés » et surtout des distributions gratuites par l'Etat et les ONG, la situation alimentaire est meilleure que celle du mois passé. Le niveau d'approvisionnement des marchés en céréales s'est relativement amélioré. Toutefois, certaines zones riveraines du fleuve Niger font face à une crue exceptionnelle qui provoque çà et là des inondations sur les rizières. Les fortes pluies ont engendré également un excès d'humidité et un lessivage des sols, ce qui n'est pas sans conséquence sur les rendements.

Dosso :

La situation alimentaire est globalement satisfaisante dans la région. Les marchés sont approvisionnés en céréales importées à partir du Nigeria et du Bénin. Le prix du mil est en légère baisse et ceux des autres céréales sont stables. Les zones riveraines du fleuve sont face à des inondations de rizières provoquées par une crue sans précédent depuis plusieurs décennies. Le début de maturité de certaines cultures (mil, niébé, manioc...) et la poursuite des opérations de « vente de céréales à prix modérés » et de distributions gratuites renforceront la situation alimentaire.

Retrouver l'ensemble des bulletin d'Afrique Verte, sur leur site Internet :

<http://www.afriqueverte.org/index.cfm?srub=59>

"Le Point sur la situation alimentaire est un bulletin mensuel d'information technique donnant le prix des céréales sur les marchés de consommation, la campagne agricole et la situation alimentaire au Burkina, Mali et Niger. Les données sont relevées mensuellement par les équipes terrain d'AcSSA, AMASSA et APROSSA en collaboration avec les services nationaux."

>> **Une enquête sur la sécurité alimentaire des ménages au Niger** a été menée en **avril 2010**. Le résumé exécutif a été publié en mai 2010. Il est disponible sur le site Internet de Horizons Solidaires :

<http://www.horizons-solidaires.org/docs%20ressour%20Niger.htm>

Situation sécuritaire

Communiqué du MAEE :

Le ministère des Affaires Etrangères et Européennes demande expressément aux ressortissants français de quitter les zones rouges (zones formellement déconseillées des cartes de la rubrique cf. carte ci-dessous) de la Mauritanie, du Mali et du Niger sans délai.



Les régions formellement déconseillées sont indiquées en rouge. Les régions déconseillées sauf raisons impérieuses sont indiquées en orange.

CONSEILS AUX VOYAGEURS – site du MAEE

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/niger_12300/index.html

Dernière mise à jour : 24 septembre 2010

"L'enlèvement le 16 septembre de cinq de nos compatriotes à Arlit témoigne du niveau particulièrement élevé de la menace terroriste au Sahel. **Les autorités françaises rappellent qu'elles déconseillent formellement tout déplacement dans les zones signalées en rouge. Ces zones sont situées au nord de la ligne reliant Ayorou - Ingai - Agadez - Nguimi (voir la carte ci-dessus). Il est instamment demandé aux Français qui se trouveraient en ce moment dans ces zones, qu'ils y soient résidents ou de passage, de prendre contact avec l'Ambassade afin de les quitter au plus vite.** Dans cet esprit, toute participation à la fête de la « Cure Salée », qui se déroulera du 25 septembre au 2 octobre dans la ville d'Ingai (province d'Agadez), est à proscrire.

Les risques d'enlèvement dans la bande frontalière avec le Mali, tout particulièrement à proximité de la région de l'Azaouagh restent élevés. Les mines, le brigandage et les grands trafics constituent une autre menace sérieuse sur l'ensemble de la zone saharienne de l'Aïr et du Ténéré. Il est formellement déconseillé de se rendre dans les régions situées

S'agissant de la zone orange (cf. carte figurant en rubrique « Sécurité »), il est vivement déconseillé, sauf motif impérieux, notamment d'ordre professionnel, de se rendre au nord d'une ligne reliant Téra - Dargol - Gotheye - Karma - Gouba - Hamdallay - Dantiandou - Birnin Gaouré - Dosso - Guéchème.

Si le risque est modéré dans le Sud-ouest du pays (zone verte de la carte figurant en rubrique « Sécurité »), il convient de rester vigilant.

Des coupeurs de route sévissent occasionnellement le long de la frontière burkinabé, au nord de Téra.

Risque terroriste

Le rattachement du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) à la mouvance Al Qaida avec la création d'Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) a sensiblement renforcé la menace terroriste dans la région sahélo-saharienne. Outre les attaques contre les forces armées (jusqu'à présent essentiellement en Mauritanie mais également au Mali) et les attentats-suicide, **le mode d'action privilégié de ce groupe se caractérise depuis la fin de l'année 2008 par des enlèvements et assassinats d'Occidentaux.**

Si la Mauritanie semble constituer la cible privilégiée d'AQMI après l'Algérie, aucun État de la région n'est épargné, et les menaces d'AQMI doivent être considérées avec le plus grand sérieux. Le sort de notre compatriote Michel Germaneau, enlevé (19 avril 2010) puis assassiné (assassinat revendiqué le 24 juillet dernier) par des membres d'AQMI incite à la plus grande prudence.

Situation sécuritaire

Dans ce contexte et dans la mesure où les intérêts et les ressortissants français constituent des cibles privilégiées par AQMI, **il est formellement déconseillé de se rendre dans les zones indiquées en rouge et de manière générale les consignes de vigilance et de prudence doivent impérativement être respectées.**

Les déplacements et transports routiers en provenance de l'extérieur, à caractère humanitaire et touristique, pour le Niger ainsi que pour le Mali ou le Tchad via le Niger, représentent une prise de risque accrue. Il est formellement déconseillé de se rendre au Niger à partir de la Libye ou de l'Algérie et, de même, en Libye et en Algérie depuis le Niger.

Les voyageurs souhaitant néanmoins se rendre au Niger sont invités à s'informer des dernières évolutions de la situation locale avant de mettre au point leur projet de séjour ou de déplacement dans le pays, et doivent en informer systématiquement les services de l'Ambassade et les autorités locales une fois sur place."

France diplomatie – point presse/ déclarations officielles

Depuis le 20 septembre, l'ensemble des déclarations officielles et des points presse est consultable sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes à l'adresse suivante :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/salle-presse_832/index.html

En effet, chaque jour, des questions ont été posées et des déclarations officielles ont été faites sur la question des otages.

Au Niger, "un comité interministériel a été mis en place, avec à sa tête Mahamadou Danda le Premier ministre nigérien chargé de superviser différents groupes de réflexion sur les problématiques de Défense et Sécurité. Le groupe nucléaire français Areva est associé aux discussions."

Source RFI : <http://www.rfi.fr/afrique/20101004-le-niger-oeuvre-repenser-son-dispositif-securite>

Sécurité au Sahel et coopération décentralisée

> **Le mercredi 13 octobre 2010**, Cités Unies France (CUF) organise pour les collectivités territoriales une rencontre intitulée "Coopération décentralisée et Sécurité au Sahel". Outre le Niger, cette réunion concerne les territoires de coopération des 4 pays suivants : Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Sénégal.

> Lors de la dernière réunion du groupe pays Niger à CUF, le 30 septembre dernier, il était ressorti que :

- la situation délicate actuelle au Niger ne permet pas de déplacements sécurisés sur le territoire.
- les autorités françaises et nigériennes déconseillent fortement les déplacements sur les zones rouge et orange. (cf. carte page précédente)
- cette situation pénalise tout le monde, sans savoir combien de temps elle peut durer.
- Au niveau des coopérations décentralisées, il faut peut-être repenser les modalités de coopération. Une des solutions qui peut être envisagée est de pouvoir rencontrer les Nigériens à Niamey (zone verte) ou de faire venir plus souvent les Nigériens en France.

(source : Caroline Lecapitaine, commune d'Ifs, présente à cette réunion)